

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

## Proposal To: Transport Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

## Proposition à : Transports Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

## Comments - Commentaires

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Connexion postal

<b>Sujet</b> Analyse des chaînes d'approvisionnement en matières infectieuses de la classe 6.2 et des marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19 au Canada.	
<b>N° de l'invitation</b> T8080-210060	<b>Date de l'invitation</b> May 21, 2021
<b>Adresser toute demande de renseignements à:</b> Natasha Blackstein <b>Telephone No.</b> (343) 550-2321 <b>Courriel -</b> <a href="mailto:Natasha.blackstein@tc.gc.ca">Natasha.blackstein@tc.gc.ca</a>	
<b>Destination</b> Voir aux présentes	

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Livraison exigée OR demandée</b> See herein - Voir aux présentes [Insert date] - [Insérer la date]	<b>Livraison proposée</b> Sans objet
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):</b> <b>La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :  
2:00 PM - 14:00

On - le :  
5 Juillet 2021

Fuseau Horaire :  
HAE

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4</b>
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE .....	4
1.3 COMPTE RENDU.....	5
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>6</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	6
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	8
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	8
2.5 LOIS APPLICABLES .....	8
2.6 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	8
2.7 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS .....	9
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>10</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	10
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>12</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	12
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	20
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>21</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	21
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	21
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>23</b>
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	23
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	23
6.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	23
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	23
6.5 RESPONSABLES.....	23
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	24
6.7 PAIEMENT .....	24
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	25
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	25
6.10 LOIS APPLICABLES .....	25
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	25
6.12 ASSURANCES.....	26
6.13 INSPECTION ET ACCEPTATION.....	26
6.14 MANIPULATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....	26
6.15 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	26

<b>ANNEXE « A »</b> .....	<b>28</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	28
<b>ANNEXE « B »</b> .....	<b>39</b>
BASE DE PAIEMENT .....	39
<b>ANNEXE «C» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</b> .....	<b>40</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	40

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;   |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et  |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.  |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique.

### **1.2 Sommaire**

#### **1.2.1 Description**

En adoptant une approche axée sur le risque, l'équipe de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses (DGTMD) élabore des règlements et des normes de sécurité, mène des activités de surveillance et fournit des conseils d'expert sur les incidents mettant en cause des marchandises dangereuses (MD) afin de promouvoir la sécurité publique en matière de transport par tous les modes de telles marchandises au Canada.

La classe 6.2, Matières infectieuses, est une division de la classe 6, Matières toxiques et matières infectieuses. Les matières infectieuses sont définies comme étant des « matières connues pour contenir, ou dont il est raisonnable de croire qu'elles contiennent, des micro-organismes viables comme les bactéries, les virus, les rickettsies, les parasites, les champignons et autres agents tels que les prions, connus pour causer, ou dont il est raisonnable de croire qu'ils causent, des maladies chez l'homme ou l'animal »<sup>1</sup>. La classe 6.2 est encore répartie en une catégorie A et une catégorie B. Les matières infectieuses de la catégorie A comprennent celles qui, en cas d'exposition, peuvent entraîner une invalidité permanente ou la mort, tandis que les matières infectieuses de la catégorie B sont moins dangereuses. Les marchandises dangereuses figurant dans la classe 6.2, Matières infectieuses, peuvent

---

<sup>1</sup> <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2001-286/page-14.html>

comprendre des échantillons de sang, des échantillons de tissus, des organes, des liquides organiques ou des cultures qui contiennent des micro-organismes pathogènes. Les marchandises dangereuses de la classe 6.2 couramment transportées sont les matières biologiques, les échantillons de patients, les échantillons de cultures transportés à des fins de recherche ainsi que les déchets médicaux et les déchets d'hôpital.

En 2020, le monde a changé en raison de la pandémie de la COVID-19. Celle-ci a affecté tous les aspects de notre vie, y compris la manière dont nous manipulons, offrons pour le transport et transportons les marchandises dangereuses. Le coronavirus SARS-CoV-2 à l'origine de la COVID-19 est classé comme une marchandise dangereuse de la classe 6.2. Les cultures de COVID-19 sont transportées en catégorie A, et les échantillons de patients, tels que les écouvillons nasaux des personnes suspectées d'être atteintes de la COVID-19, sont transportés en catégorie B. Par conséquent, il est important que nous, en tant que programme du transport des marchandises dangereuses (TMD), élargissions notre base de connaissances concernant le transport des marchandises dangereuses de la classe 6.2 et des autres marchandises dangereuses qui entourent ou soutiennent ces chaînes d'approvisionnement.

### **1.2.2 Connexion postal**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement à Transport Canada via Connexion postal au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués de la demande de soumissions.

**Remarque** : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postal pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

[natasha.blackstein@tc.gc.ca](mailto:natasha.blackstein@tc.gc.ca)

**Remarque** : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

#### **2.2.1 Connexion postal**

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du service Connexion postal fourni par la Société canadienne des postes.
  - i. L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postal pour transmettre les soumissions pour répondre aux demandes de soumissions émises par Transport Canada est [natasha.blackstein@tc.gc.ca](mailto:natasha.blackstein@tc.gc.ca), ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postal, le soumissionnaire doit utiliser une des deux options suivantes :

- i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de natasha.blackstein@tc.gc.ca , à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
  - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au natasha.blackstein@tc.gc.ca pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postal au Module de réception des soumissions spécifié dans la demande de soumissions, un agent du Module de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postal. La conversation du service Connexion postal créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et prendre les actions nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postal ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postal. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postal.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postal, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postal;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission; ou
  - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postal.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postal, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel de l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postal ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postal.
- j. Une soumission transmise par le service Connexion postal constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.

### **2.3 Ancien fonctionnaire**

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### **2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions**

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 10 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

## 2.7 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière  
Section III : Attestations  
Section IV : Renseignements supplémentaires

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

#### **Section II : Soumission financière**

**3.1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ».

##### **1.1.2 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.3 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour toute description de projet démontrant dans quelle mesure le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires ou cotées numériquement à propos de son expérience, celui-ci doit fournir :

- a) le(les) nom(s) du(des) client(s)/employeur(s);
- b) une brève description de l'objectif et de l'étendue des services fournis et le nombre de participant(s);
- c) les dates de début et de fin (mois et année) du projet/des travaux;
- d) la valeur en dollars (\$) du projet;
- e) le nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des activités correspondant à chaque critère technique obligatoire et à chaque critère technique coté numériquement;
- f) une description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre du projet, incluant le nombre de mois de travail, les tâches, les technologies utilisées et les produits livrables;
- g) la mesure dans laquelle les services ont été fournis à temps, dans les limites du budget et conformément au projet établi;
- h) des références, au sein de l'organisme client ou de l'employeur, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée (on ne communiquera avec les références que pour valider les renseignements fournis dans la proposition du soumissionnaire).

\*Le ou les mois d'expérience indiqués pour un projet ou une expérience dont la période chevauche celle d'un autre projet ou expérience mentionné(e) ne seront comptés qu'une seule fois.

Par exemple : Le projet 1 s'est déroulé de juillet 2015 à décembre 2015; le projet 2 s'est déroulé d'octobre 2015 à janvier 2016; le total des mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

#### Critères techniques obligatoires (TO)

Les propositions doivent satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

Ressources proposées par le soumissionnaire			
Critère	Critère obligatoire	Respecté/ non respecté	Renvoi à la proposition
TO-1	<p>Le soumissionnaire doit soumettre un plan de travail détaillé décrivant la façon dont il satisfera aux exigences figurant dans l'énoncé des travaux (EDT) de l'annexe A. Le plan de travail doit englober ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la compréhension par l'entrepreneur de l'étendue des travaux et des exigences de la réalisation de l'étude;</li><li>• une ébauche de la table des matières du rapport qui</li></ul>		

	<p>définit la façon dont celui-ci sera structuré;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une ébauche des méthodes à utiliser pour la collecte des données, l'analyse des données et l'analyse de systèmes d'information géographique (SIG);</li> <li>• une démonstration de la capacité du soumissionnaire à remettre tous les produits livrables de nature géographique à l'aide de la suite de logiciels ArcGIS de ESRI, ce qui comprend la production de toutes les cartes sous forme de documents cartographiques ArcGIS (mxd) ou de fichiers de projet ArcGIS (aprx) de ESRI;</li> <li>• une description du formatage des données et des métadonnées, des conventions d'appellation et de tout autre moyen par lequel l'entrepreneur organisera les données;</li> <li>• un énoncé de conformité avec l'énoncé des travaux (EDT), paragraphe par paragraphe;</li> <li>• le calendrier des travaux et l'échéancier des produits livrables du projet (diagramme de GANTT ou similaire) montrant les activités et les étapes clés;</li> <li>• une liste de référence préliminaire, comprenant les sources préliminaires de données, les sources de données internes que la Direction générale du transport des marchandises dangereuses (DGTMD) doit fournir, ainsi que les ensembles de données externes que la DGTMD peut aider à acquérir.</li> </ul>		
<p><b>TO-2</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit proposer une équipe de projet composée au minimum d'un chef de projet, d'un spécialiste des SIG, d'un spécialiste des marchandises dangereuses et d'un spécialiste du secteur de la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soumissionnaire doit fournir des détails sur l'équipe de projet proposée pour réaliser l'étude, dont ses compétences linguistiques (dans les langues officielles du Canada) ainsi que les CV et les descriptions de projets de chaque membre de l'équipe.</li> </ul> <p>Remarque : Le soumissionnaire peut utiliser la même personne pour occuper plus d'un poste au sein de l'équipe de projet.</p>		
<p><b>TO-3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer à l'aide de descriptions de projets (au minimum 2 projets) que la ressource proposée en tant que chef de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• possède, au minimum, deux (2) années d'expérience cumulative (acquise au cours de la période allant du 31 mars 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2021)* au sein de l'industrie du transport et/ou du transport de marchandises dangereuses.</li> </ul> <p>*Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition un</p>		

	curriculum vitae du chef de projet.		
<b>TO-4</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que la ressource proposée en tant que spécialiste des SIG possède, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un grade, un diplôme ou un certificat* d'une université ou d'un collège reconnu en géographie ou en systèmes d'information géographique;</li> <li>• deux (2) années d'expérience (acquise au cours de la période allant du 31 mars 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2021) dans le domaine de la géographie ou des SIG;</li> <li>• deux (2) années d'expérience (acquise au cours de la période allant du 31 mars 2011 et le 1<sup>er</sup> avril 2021) de l'utilisation de la suite de logiciels ArcGIS de ESRI.</li> </ul> <p>* : Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition une copie du grade, diplôme ou certificat*.</p>		
<b>TO-5</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que la ressource proposée en tant que spécialiste des marchandises dangereuses possède, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un diplôme* d'une université reconnue dans un domaine connexe (p. ex., chimie, génie chimique);</li> <li>• deux (2) années d'expérience (acquise au cours de la période allant du 31 mars 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2021) dans le domaine des marchandises dangereuses (manutention, offre pour le transport, transport et importation).</li> </ul> <p>* : Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition une copie du diplôme.</p>		
<b>TO-6</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que la ressource proposée en tant que spécialiste du secteur de la santé possède, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un diplôme* d'une université reconnue en sciences avec spécialisation en sciences de la santé, en administration de la santé, en santé publique, en biologie ou dans domaines connexes;</li> <li>• deux (2) années d'expérience (acquise au cours de la période allant du 31 mars 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2021) dans le domaine de la santé.</li> </ul> <p>* : Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition une copie du diplôme.</p>		

#### 4.1.1.2. Critères techniques cotés

Les soumissions qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées numériquement de la façon précisée ci-dessous.

Critères techniques cotés numériquement (TCN)	Maximum de points alloué	Renvoi à la proposition
<p data-bbox="396 491 1073 548">La proposition démontre une compréhension des aspects suivants :</p> <p data-bbox="396 579 1084 699">Matières infectieuses de la classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale) :</p> <p data-bbox="423 730 1101 911">1.1 La chaîne d'approvisionnement des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale) au Canada;</p> <p data-bbox="423 915 1094 1125">1.2 La détermination et l'analyse des quantités de matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale) qui sont transportés au Canada;</p> <p data-bbox="423 1129 1101 1339">1.3 La détermination des sites où des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale) sont produites et éliminées au Canada;</p> <p data-bbox="423 1344 1094 1583">1.4 La détermination des sites qui manipulent, offrent pour le transport, transportent et importent des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale) au Canada;</p> <p data-bbox="423 1587 1073 1797">1.5 La description des itinéraires de transport des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale) au Canada;</p> <p data-bbox="423 1801 1094 1885">1.6 La détermination des transporteurs qui transportent des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les</p>	60	

	<p>déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale);</p> <p>1.7 La détermination de la manière dont l'exemption pour les spécimens d'origine humaine ou animale s'applique au transport des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale). Par exemple, quel est le pourcentage d'échantillons transportés en vertu de l'exemption par rapport aux échantillons de patients infectés?</p> <p>1.8 La détermination, au niveau de l'entreprise, du type de formation dispensée aux employés qui manipulent, proposent pour le transport, transportent ou importent des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale).</p> <p>Marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19 :</p> <p>1.9 La chaîne d'approvisionnement des marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19 au Canada;</p> <p>1.10 La détermination et l'analyse des quantités de marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19, y compris leurs sous-produits et leurs déchets, au Canada;</p> <p>1.11 La détermination des sites qui manipulent, offrent pour le transport, transportent et importent des marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19, y compris leurs sous-produits et leurs déchets au Canada;</p> <p>1.12 La description des itinéraires de transport des marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19 au Canada.</p> <p><i>Chaque sous-critère est noté sur 5 points. Pour chaque sous-critère traité, on attribuera la note maximale. Pour chaque sous-critère non traité, on attribuera 0 point.</i></p>		
<p><b>TCN-2</b></p>	<p>Le plan de travail soumis pour satisfaire au critère TO-1 porte sur le contrôle de la qualité ainsi que sur les processus permettant de s'assurer que les travaux peuvent</p>	<p>15</p>	

	<p>être bien réalisés, et comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2.1 Un plan décrivant les processus d'assurance de la qualité;</li> <li>2.2 Une description des processus d'assurance de la qualité;</li> <li>2.3 Un calendrier des étapes clés.</li> </ul> <p><i>Chaque sous-critère est noté sur 5 points. Pour chaque sous-critère traité, on attribuera la note maximale. Pour chaque sous-critère non traité, on attribuera 0 point.</i></p>		
<p><b>TCN-3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que le chef de projet proposé possède de l'expérience des aspects suivants :</p> <p>Expérience générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3.1 Analyse des données de transport.</li> </ul> <p>Classe 6.2, Matières infectieuses, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3.2 Propriétés des marchandises dangereuses et/ou plus particulièrement des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale);</li> <li>3.3 Manipulation, offre pour le transport, transport et importation de marchandises dangereuses et/ou plus particulièrement de matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale);</li> <li>3.4 Rôles et responsabilités des différents intervenants dans la chaîne d'approvisionnement des marchandises dangereuses et/ou plus particulièrement des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale).</li> </ul> <p>Marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19 :</p>	<p>35</p>	

	<p>3.5 Propriétés des marchandises dangereuses et/ou plus particulièrement des marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19;</p> <p>3.6 Manipulation, offre pour le transport, transport et importation de marchandises dangereuses et/ou plus particulièrement de marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19;</p> <p>3.7 Rôles et responsabilités des différents intervenants dans la chaîne d'approvisionnement des marchandises dangereuses et/ou plus particulièrement des marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19.</p> <p><i>Chaque sous-critère est noté sur 5 points. Pour chaque sous-critère traité, on attribuera la note maximale. Pour chaque sous-critère non traité, on attribuera 0 point.</i></p>		
<p><b>TCN-4</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que le spécialiste des SIG proposé possède de l'expérience à exercer les compétences suivantes liées aux SIG :</p> <p>4.1 Analyse des itinéraires de transport;</p> <p>4.2 Expérience des SIG à l'aide de la suite de logiciels ArcGIS de ESRI;</p> <p>4.3 Analyse spatiale/statistique;</p> <p>4.4 Programmation ou scriptage dans un environnement SIG.</p> <p><i>Chaque sous-critère est noté sur 5 points. Pour chaque sous-critère traité, on attribuera la note maximale. Pour chaque sous-critère non traité, on attribuera 0 point.</i></p>	<p>20</p>	
<p><b>TCN-5</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que le spécialiste des marchandises dangereuses proposé possède de l'expérience des aspects suivants :</p> <p>Marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19 :</p> <p>5.1 Propriétés des marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19;</p> <p>5.2 Manipulation, offre pour le transport, transport et importation des marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19;</p> <p>5.3 Risques rattachés à la manipulation des</p>	<p>15</p>	

	<p>marchandises dangereuses lorsqu'on traite ou manipule des articles liés à la COVID-19.</p> <p><i>Chaque sous-critère est noté sur 5 points. Pour chaque sous-critère traité, on attribuera la note maximale. Pour chaque sous-critère non traité, on attribuera 0 point.</i></p>		
<b>TCN-6</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que le spécialiste du secteur de la santé proposé possède de l'expérience des aspects suivants :</p> <p>Classe 6.2, Matières infectieuses, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale) :</p> <p>6.1 Les propriétés des matières infectieuses de classe 6.2, y compris les déchets médicaux et les déchets d'hôpital ainsi que les échantillons de patients (dont ceux transportés en tant que spécimens exemptés d'origine humaine ou animale);</p> <p>6.2 La logistique entourant le transport et l'élimination des déchets infectieux et des déchets d'hôpital.</p> <p>Marchandises dangereuses associées à la manipulation et au traitement d'articles liés à la COVID-19 :</p> <p>6.3 Les traitements et équipements médicaux utilisés pour combattre les maladies respiratoires comme la COVID-19.</p> <p><i>Chaque sous-critère est noté sur 5 points. Pour chaque sous-critère traité, on attribuera la note maximale. Pour chaque sous-critère non traité, on attribuera 0 point.</i></p>	15	
<b>Note totale maximale</b>		<b>160</b>	

## 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Méthode de sélection- Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix.

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

#### Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		\$55,000.00	\$50,000.00	\$45,000.00
Calculus	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée		83.84	78.56	80.89
Évaluation globale		1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

---

**Canada (EDSC) – Travail** (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### **5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat**

#### **5.2.3.1 Statut et disponibilité du personnel**

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **5.2.3.4 Études et expérience**

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2035](#) (2020-05-28), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.3 Exigences relatives à la sécurité**

**6.3.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Natasha Blackstein  
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement  
Transport Canada  
Adresse: 275 rue Sparks  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N5  
Téléphone : 343-550-2321  
Courriel : [natasha.blackstein@tc.gc.ca](mailto:natasha.blackstein@tc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (à fournir sur l'attribution du contrat)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 6.7 Paiement

### 6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans « l'annexe B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

### 6.7.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.7.3 Mode de paiement (Paiements d'étape)**

Pour les travaux décrits dans l'énoncé de travail à l'annexe A. Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat.

### **6.7.4 Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

### **6.8 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. Une description des travaux livrés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original exemplaire doit être envoyé à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

### **6.9 Attestations et renseignements supplémentaires**

#### **6.9.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### **6.10 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales - [2035](#) (2020-05-28), Conditions générales - besoins plus complexes de services;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_.

## 6.12 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

## 6.13 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## 6.14 Manipulation de renseignements personnels

L'entrepreneur reconnaît que le Canada est régi par la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), L.R., 1985, chap. P-21, pour ce qui est de la protection des renseignements personnels tels qu'ils sont définis dans la Loi. L'entrepreneur doit maintenir la confidentialité de toute information personnelle qu'il aura recueillie, créée ou traitée en vertu du contrat et ne doit en aucun cas utiliser, copier, divulguer, éliminer ou détruire ces renseignements personnels d'une autre manière que celle prévue dans cette clause et dans les dispositions contractuelles régissant leur livraison.

Tous les renseignements personnels sont la propriété du Canada, et l'entrepreneur ne détient aucun droit à leur égard. L'entrepreneur doit, à la fin ou en cas de résiliation du contrat, ou à une date antérieure si le Canada l'exige, remettre au Canada tous les renseignements personnels sous toutes leurs formes, y compris les documents de travail, les notes, les notes de service, les rapports, les données sous forme lisible par machine ou autrement, ainsi que la documentation qui aura été rédigée ou obtenue en vertu du contrat. Après remise des renseignements personnels au Canada, l'entrepreneur n'aura aucun droit de conserver des renseignements sous quelque forme que ce soit et doit veiller à ce qu'aucune trace des renseignements personnels ne reste en sa possession.

## 6.15 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

## ANNEXE « A »

### ÉNONCÉ DES TRAVAUX

#### 1.0 TITLE

Supply Chain Analysis of Class 6.2 Infectious Substances and Dangerous Goods Associated with the Handling and Treatment of COVID-19 in Canada.

#### 2.0 BACKGROUND

The Transportation of Dangerous Goods Directorate (TDG), based on risks, develops safety regulations and standards, conducts oversight and provides expert advice on dangerous goods incidents to promote public safety in the transportation of dangerous goods by all modes of transport in Canada.

Class 6.2 Infectious substances are a division of dangerous goods under Class 6 – Toxic and Infectious substances. Infectious substances are defined as substances known or reasonably believed to contain viable micro-organisms such as bacteria, viruses, rickettsia, parasites, fungi and other agents such as prions that are known or reasonably believed to cause disease in humans or animals<sup>2</sup>. Class 6.2 is further divided in Category A and Category B. Category A infectious substances include those which upon exposure could lead to permanent disability or death, while Category B infectious substances are less hazardous. Dangerous goods classified as Class 6.2 Infectious substances can include blood samples, tissue samples, organs, body fluids, or cultures that contain pathogenic microorganisms. Commonly transported Class 6.2 dangerous goods are biological substances, patient specimens, samples of cultures transported for the purposes of research, and medical and clinical wastes.

In 2020, the world changed due to the COVID-19 pandemic. This affected every aspect of our lives, including the way we handle, offer for transport and transport dangerous goods. The coronavirus (SARS-CoV-2) which causes COVID-19 is classified as a Class 6.2 dangerous good. Cultures of COVID-19 are transported as Category A, and patient specimens such as nasal swabs from suspected COVID-19 individuals are transported as Category B. Therefore; it is important that we as the TDG program expand our knowledge base regarding the transportation of Class 6.2 dangerous goods and the other dangerous goods that surround or support these supply chains.

A geographic information systems (GIS) analysis from a safety perspective of Class 6.2 infectious substances and of the dangerous goods associated with the handling and treatment of COVID-19 will provide an overview of the handling, offering for transport, transport and import of these dangerous goods within Canada, their respective modes of transport and routing, as well as identification of facilities involved in these supply chains.

#### 3.0 OBJECTIVE

The objective of this GIS study is in two parts. Part 1 is to comprehensively describe the supply chains for dangerous goods classified as Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens). The study will also identify all dangerous goods and means of containment that are used to support these supply chains, for the purposes of contributing to informed policy decisions regarding safety regulations. Further, Part 1 will also identify the extent of training associated with the handling of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens).

---

<sup>2</sup> <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/sor-2001-286/page-14.html#h-1228505>

Part 2 of the study will identify the dangerous goods and means of containment that are used in the supply chains associated with the handling and treatment of COVID-19 (as described in Section 4.0 Scope of Work).

#### 4.0 SCOPE OF WORK

The scope of this GIS study includes the two parts described in the objectives.

- Part 1 will analyze the supply chain of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens) transported in Canada by all modes in 2019 through 2020 to understand supply chains both pre-COVID-19 pandemic and into 2020.
- Part 2 will analyze the supply chains associated with the handling and treatment of COVID-19 in Canada by all modes in the year 2020.

In Part 1, the Contractor will identify and describe the supply chains of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens) in Canada. These dangerous goods are typically biological substances, patient specimens, and medical or clinical wastes, which are associated with the health industry (i.e. viruses, bacteria, used medical equipment etc.) and the agriculture and agri-food industries (i.e. infectious animal products, animal waste samples, etc.). The Contractor will identify the locations where Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens) are generated, handled and disposed of, along with the locations of transportation, distribution and handling sites.

Of the companies who are involved in the supply chain of Class 6.2 infectious substances, the Contractor will identify at the company level the type of training given to employees who handle, offer for transport, transport and import Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens) and if the training is mandatory.

The Contractor will also map out and identify the modes and the routes used to transport these dangerous goods. Additionally, the Contractor will identify the dangerous goods used to support these supply chains. An example of a supporting dangerous good in this case would be the dry ice or propane to power the refrigeration equipment used to cool medical samples during transport; however, the gasoline used in the vehicle transporting the samples would not fall within scope.

The Class 6.2 infectious substances UN numbers that will be under analysis in this study can be found in the table below. Exempt human and animal specimens will also be included in the study.

**Table 1 – Class 6.2 Infectious Substance UN Numbers and Descriptions**

Primary Class	UN Number Canada	Shipping Name Canada
6.2	UN2814	Infectious substance, affecting humans
6.2	UN2900	Infectious substance, affecting animals only
6.2	UN3291	Clinical waste, unspecified, N.O.S; (bio) medical waste, N.O.S; or regulated medical waste, N.O.S
6.2	UN3373	Biological substance, Category B

It should be noted that the data available from Transport Canada for Class 6.2 dangerous goods is limited. Transport Canada has some datasets identifying the entities involved in these supply chains which will be made available; however, the Contractor will need to conduct interviews, surveys and qualitative research in order to meet the requirements outlined in the scope.

For Part 2 of this study, the Contractor will identify the supply chains and dangerous goods associated with the handling and treatment of COVID-19 (COVID-19 supply chains). The COVID-19 supply chains to be analyzed in this study will include, but are not limited to dangerous goods associated with:

- Research laboratories working with the parental virus, variants of concern, and/or SARS-CoV-2 ssRNA;
- The transportation of coronavirus patient specimens;
- The transportation of COVID-19 vaccines;
- Medical equipment used to treat patients with COVID-19 (i.e. oxygen tanks, X-RAY equipment etc.)
- Sanitation products (i.e. rubbing alcohol, sanitizers etc.)

For each COVID-19 supply chain analyzed, the Contractor will identify the locations of transportation, distribution and handling sites, as well as the modes and routes used to transport the dangerous goods. Also, the Contractor will identify the dangerous goods by-products (including waste) of these dangerous goods. Finally, the Contractor will identify and map the transportation of the dangerous goods throughout the COVID-19 supply chains.

## **5.0 TASK / REQUIREMENTS**

The Contractor must fulfill the following tasks to satisfy the requirements of the study:

For Part 1 – Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens):

- 1) Comprehensively describe the supply chain Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens) in Canada.
- 2) Analyze the supply chain, including quantities being moved across Canada, of:
  - i. Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens)
  - ii. Dangerous goods used to support the supply chain of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens)
- 3) Identify sites that generate, and dispose of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens)
- 4) Identify the sites that handle, offer for transport, transport and import Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens);
- 5) Identify the transportation routes, by mode and paired origin-destination, of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens);

- 6) Identify the carriers that transport Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens);
- 7) Identify how the exemption for human or animal specimens are being applied to transport Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens). For example, what are the percentage of samples transported under the exemption compared to infected patient samples; and,
- 8) Identify, at the company level, the type of training given to employees who handle, offer for transport, transport or import Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens) and if the training is mandatory.

For Part 2 – COVID-19 supply chains:

- 1) Comprehensively describe the COVID-19 supply chains in Canada.
- 2) Analyze the supply chains, including quantities being moved across Canada, of:
  - i. Dangerous good associated with the handling and treatment of COVID-19; and,
  - ii. Dangerous goods produced as by-products and wastes for each dangerous good associated with the handling and treatment of COVID-19.
- 3) Identify the sites which handle, offer for transport, transport and import the dangerous goods associated with the handling and treatment of COVID-19 in Canada by location and by UN number and their by-products and wastes;
- 4) Identify the transportation routes by mode and paired origin-destinations of the dangerous goods associated with the handling and treatment of COVID-19 and their by-products and wastes.

## **6.0 DELIVERABLES AND REPORTING**

### **6.1 Kick-off meeting:**

A kick-off meeting will be held between the Contractor and the TC project authority. This meeting is intended to review the draft work plan submitted as part of the Contractor's proposal and finalize the requirements for the study, including:

- a) The Contractor's understanding of the scope of work and requirements needed to complete the study.
- b) A draft Table of Contents for the report which will define how the report is organized;
- c) A draft of methodologies to be used for data collection, data analysis and GIS analysis;
- d) The Contractor demonstrates that they can produce all geospatial deliverables using ESRI ArcGIS suite of products including producing all maps in ESRI ArcGIS map documents (mxd) or ESRI ArcGIS Project Files (aprx).

- e) Description of data and metadata formatting, naming conventions, and any other means to which the Contractor will organize the data;
- f) The schedule of work and timeline for project deliverables (GANTT chart or similar) showing activities and milestones; and,
- g) A draft reference list, including preliminary sources for data, internal data sources TDG must provide, as well as external datasets that TDG may assist in acquiring.

If internal TC data is required, the Contractor must provide, at the kick-off meeting, details of the data, including name of datasets, fields of interest and time period.

If TC is required to acquire external data on behalf of the Contractor, the Contractor must provide, at the kick-off meeting, names and contact information, dataset names, fields of interest and time periods for data extract.

Meeting will be held: Within one (1) week after date of Contract award.

#### 6.2 Final work plan:

The final work plan will be based on the draft submitted with the Contractor's proposal. Edits and changes will be incorporated from discussions held during the kick-off meeting and other consultations with the client. The final work plan must specify:

- a) The specific activities anticipated;
- b) Timelines, milestones and deliverables;
- c) The level of effort and resource for each activity; and
- d) A project plan using a Gantt chart or equivalent format.

Once accepted, the contracted work shall begin. All tasks shall be completed within the timeframe specified. The Contractor shall seek approval from the TC Project Authority with regard to all updates or revisions to the project plan or schedule throughout the life cycle of the project.

Completion Date: Final work plan to be submitted within one (1) week after the kick-off meeting.

#### 6.3 Bi-weekly meeting:

The Contractor must provide bi-weekly (every two weeks) written updates, in English, which will include a status update and/or progress report for the duration of that period. This frequency may be changed if deemed necessary and approved by TC.

Completion Date: 11:00 a.m. EST on the second Monday of each two-week period following the date of Contract award or any other completion date to be agreed to between the Contractor and TC Project Authority.

#### 6.4 Mid-Project Report & sample of GIS work:

The Contractor must provide TC with a mid-project report. The mid-project report must include:

- a) A detailed description of the work completed, status of work underway and description of work remaining;
- b) An explanation of the results to date;
- c) Contacts and references as applicable for sources of data;
- d) Data samples, and GIS products produced using the ESRI ArcGIS suite of products. All sample maps must be delivered with an accompanying ESRI ArcGIS map documents (.mxd), or ESRI ArcGIS Project File (.aprx) file; and,
- e) Data limitations

The Contractor must implement TC's questions and comments in subsequent work.

Completion Date: Mid-Project report and samples of GIS work must be completed by 11:00 a.m. EST on the Friday of the twelfth (12<sup>th</sup>) week following the kick-off meeting, or any other completion date to be agreed to between the Contractor and TC Project Authority.

#### 6.5 Draft Report

The Contractor must provide TC with a draft final report in English. The reports will document the research, analysis and final conclusions of the study, and must include:

- a) Title page;
- b) Executive summary of report;
  - Summary by UN number of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens) and the modes of transport, volumes, geospatial patterns, market, trade and safety issues associated with each, as well as data limitations
- c) Table of contents;
- d) Glossary, List of Tables and List of Figures;
- e) Introduction;
  - Overview of the study
  - Background and the objective of the study
- f) Detailed Results and Analysis;
  - For Part 1- Supply Chain Analysis Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens):
    - Comprehensively describe the supply chain Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens

- (including those transported as exempt human or animal specimens) in Canada.
  - Analyze the supply chain, including quantities being moved across Canada, of
    - Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens); and,
    - Dangerous goods used to support the supply chain of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens);
  - Identify sites that generate, and dispose of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens);
  - Identify sites that handle, offer for transport, transport and import Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens);
  - Identify the transportation routes, by mode and paired origin-destination, of Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens);
  - Identify the carriers that transport Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens);
  - Identify how the exemption for human or animal specimens are being applied to transport Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens). For example, what are the percentage of samples transported under the exemption compared to infected patient samples; and
  - Identify at the company level, the type of training given to employees who handle, offer for transport, transport or import Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt human or animal specimens) and if the training is mandatory.
- For Part 2 – Supply Chain Analysis of Dangerous good associated with the handling and treatment of COVID-19:
  - Comprehensively describe the COVID-19 supply chains in Canada;
  - Analyze the supply chains, including quantities being moved across Canada, of:
    - Dangerous goods associated with the handling and treatment of COVID-19; and,
    - Dangerous goods produced as by-products and wastes for each dangerous good associated with the handling and treatment of COVID-19.
  - Identify the sites which handle, offer for transport, transport and import the dangerous goods associated with the handling and treatment of COVID-19 in Canada by location and by UN number and their by-products and wastes;
  - Identify the transportation routes by mode and paired origin-destinations of the dangerous goods associated with the handling and treatment of COVID-19 and their by-products and wastes.

- g) Conclusions, Next Steps, and Data Limitations:
  - Overall conclusions and recommendations on next steps;
  - Limitations of study, data gaps and areas for further research;
  - Identification of possible resources and/or options for narrowing knowledge gaps.
- h) Technical memorandum;
  - Description of all geospatial work and modelling, including a discussion where applicable about the models chosen and why
  - Glossary of terms and data dictionary
- i) References; and
  - Sources of data
  - List of companies and stakeholders that are identified in the course of the study, with address and geographic coordinates
- j) Data Annexes, including but not limited to GIS maps and data tables for transportation modes, routes, and volumes for each DG or DG groupings (all including complete metadata), as well as any additional data tables graphics or information relevant to the study.

The Draft Report will be created using a word-processing program agreed to by TC and the Contractor at the start of the project, such as Microsoft Word (Office 2007 or more recent versions) and Adobe Acrobat (most recent version).

Completion Date: 9:00 am EST fifteen (15) days prior to the contract end date or any other completion date to be agreed to between the Contractor and TC Project Authority.

#### 6.6 Electronic Data - Draft tabular data and GIS data

- a) The Contractor must provide TC with a draft of the final tabular data. The draft spreadsheets must be created using Microsoft Excel (2013 or more recent versions). The data deliverable must include the following for dangerous goods transported within Canada and within the study period:
  - i. Each dangerous good identified within the scope of the study with attributes including (but not limited to):
    - Unique identifier for each record
    - Names, class, and UN number of the dangerous good;
    - Volumetric data of each dangerous good;
    - Mode of transport used for distribution;
    - Type of route used for transportation including seasonal nature;
    - Latitude and Longitude coordinates of paired origin/destination locations; and
    - Province names of paired origin/destination locations.
- b) The Contractor must also provide TC with draft GIS data and draft map products accompanied by complete data dictionaries, application and usage documentation, and metadata. Mapping must be produced using ESRI ArcGIS suite of products. The record layout of geospatial data must meet the requirements as agreed to in the kick-off meeting. GIS data deliverables must include:
  - i. A Point location feature class or shapefile of the sites which handle, offer for transport, transport and import Class 6.2 infectious substances including medical and clinical waste, and patient specimens (including those transported as exempt

human or animal specimens) and the dangerous goods associated with the handling and treatment of COVID-19 in Canada with attributes including (but not limited to):

- Unique identifier for each record;
  - Address information of the site (street number, street name, province, postal code, and country in separate columns);
  - Name of site of facility;
  - Type of facility (i.e. Distribution/Transportation and Handling Sites);
  - Coordinates (Latitude and longitude in separate columns);
  - Name, class and UN numbers of dangerous goods produced at the site within study period;
  - Names, class and UN numbers of dangerous goods by-products and dangerous goods waste produced at the site
  - Volumetric data of dangerous goods handled within the study period. (estimates of volumes are acceptable when actual volumetric data is unavailable)
- ii. Line feature classes or shapefiles of transportation infrastructure within Canada with attributes including (but not limited to):
- Unique identifier for each record;
  - Name / owner;
  - Province origin, province destination;
  - Mode / type of transportation infrastructure (road, ice road, ferry line, marine shipping route, railway, etc.); and
  - Total length.
- iii. Line feature classes or shapefiles showing the commodity flow by each mode for each dangerous good of interest with attributes including (but not limited to):
- Aggregated volume of the dangerous good that traverses over each segment of the network
  - Unique identifier;
  - UN number, Primary Class, and subsidiary class(es) if applicable;
  - Volume and weight data of each DG;
  - Paired origin/destination locations;
  - Data dictionary or use documentation; and
  - Complete metadata.
- iv. A map product (i.e. ArcGIS map document 'mxd' or ESRI ArcGIS project file (.aprj) file) of all the commodity flows for each dangerous good of interest, symbolized to show the aggregated volumes of dangerous goods that traverses over each segment of the network, including the following map elements:
- Title clearly conveying the data being mapped
  - Scale bar
  - Legend that is legible and clearly reflects the presented data
  - Date (month and year) when map was produced
  - Source(s) of the data being mapped

Mapping **must** be conducted on, and produced with ESRI ArcGIS suite of products (i.e. all maps must have an accompanying ESRI ArcGIS map document (.mxd) or ESRI ArcGIS Project File (.aprj)). The record layout of geospatial data must meet the requirements as discussed during the kick-off meeting.

The Draft Report and GIS Data will be reviewed by TC, with all questions and comments recorded on a disposition of comments document provided by the Contractor. The Contractor shall answer and implement TC's questions and comments when preparing the final report.

Complete Date: 9:00 a.m. EST fifteen (15) days prior to the contract end date or any other completion date to be agreed to between the Contractor and TC Project Authority.

## **7.0 FINAL REPORT AND FINAL TABULAR AND GIS DATA**

The Contractor must provide TC with four (4) copies of the final project report:

- One (1) copy in English for internal dissemination;
- One (1) copy in French for internal dissemination;
- One (1) copy in English for public dissemination, and
- One (1) copy in French for public dissemination.

The final report for internal dissemination will consist of the same deliverables outlined in Section 6.5 as in the Draft Report but with the implementation of all comments and feedback provided by TC during draft consultations.

The final report for public dissemination will be the same as the final report for internal use, but with the removal, reformatting and aggregation of data so that commercial sensitivity is protected.

The Contractor must also provide TC with the final tabular data and GIS data, in an electronic format as specified in Section 6.6.

All map products including base maps must be provided in both English and French in separate PDF packages (i.e. all maps in English in one PDF package and all maps in French in another PDF package).

Completion Date: On or before 12:00 pm EST on the contract end date.

## **8.0 PRESENTATION**

The contractor shall provide and deliver a presentation in English to TC. The presentation will be presented via webinar based on the Final Report. The Contractor must provide TC with two (2) versions of the presentation:

- One (1) for internal dissemination, and
- One (1) for public dissemination.

The final presentation for public dissemination will be the same as the final presentation for internal use, but with the removal, reformatting and aggregation of data so that commercial sensitivity is protected. The presentation will be given in Microsoft PowerPoint format. In addition, the contractor shall include a recording made during the presentation, as well as permission to use the material in whole or in part.

Completion Date: On or before 12:00 pm EST on the contract end date.

## **9.0 LANGUAGE REQUIREMENTS**

The principal language of communication with Transport Canada will be English. Draft reports will be in English. Final presentations and final results (i.e. project reports) must be both English and French as described in Section 7.0.

## **10.0 DATA / REFERENCES / MATERIAL**

### ***Data***

The Contractor will be responsible for purchasing data outside of what resources Transport Canada (TC) currently has. Before receiving data from TC, the Contractor must conclude a non-disclosure agreement with TC on the handling, use and final disposition of the data. No sensitive information will be accessed by the Contractor and; therefore, no security clearance is required.

The Contractor is responsible for assembling all scientific, economic, transportation and any other data necessary to complete the study. TC will make available, subject to agreed limitations, the transportation statistics and geospatial data that it holds, providing the data in formats and aggregations that will be agreed upon at the kick-off meeting.

### ***Documentation***

The Contractor will document and provide metadata for all sources of data and information used during this contract.

## **11.0 WORK LOCATION**

The work will be completed at the Contractor's site; however, the Contractor's primary contact will be required to participate in bi-weekly teleconference meetings with the TC Project Authority and a webinar presentation.

## **12.0 RESPONSIBILITIES OF THE PROJECT AUTHORITY**

The TC Project Authority is responsible for the following:

- 12.1 Monitor contract progress and provide feedback to the contractor as required within two weeks; and
- 12.2 Make available all required data using formats and aggregations that will be agreed upon in the kick-off meeting after the nondisclosure agreements have been signed.

## **13.0 RESPONSIBILITIES OF THE CONTRACTOR**

The Contractor will maintain responsibility for the following:

Ensure the availability of adequate resources to complete the contract on schedule, and the availability of back-up resources in case of unforeseen illness, injury or other reasons that may result in the withdrawal of the planned resources, as per section 17; and

Ensure that the interests of all stakeholders (e.g. industry, TC, Statistics Canada, etc.) are fully protected in accordance with the non-disclosure agreement.

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

L'entrepreneur ayant satisfait toutes les obligations aux termes des modalités et conditions du présent contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme:

Tous les prix et coûts présentés doivent être en dollars canadiens, droits de douane et taxes d'accise Canadiennes applicables inclus. Taxes applicables exclues.

Période du contrat : date d'attribution du contrat à to 31 Mars, 2022

<b>No. jalon</b>	<b>Description ou livrable</b>	<b>Montant Ferme</b>	<b>Date de livraison</b>
1	Exécution du plan de travail final	_____ \$ (10% de la valeur du contrat)	une semaine après la signature du contrat et la réunion de lancement
2	Remise du rapport de mi-projet	_____ \$ (20% de la valeur du contrat)	12e semaine suivant la réunion de lancement
3	Remise de l'ébauche du rapport final	_____ \$ (60% de la valeur du contrat)	15 jours avant la date de fin du contrat
4	Remise du rapport final et présentation	_____ \$ (10% de la valeur du contrat)	date de fin du contrat
Coût total utilisé pour l'évaluation (Somme du jalon 1 au jalon 4 (taxes exclues))		_____ \$	
Taxes applicables (insérez le montant, selon le cas)		_____ \$	
Coût total (taxes incluses)		_____ \$	

**ANNEXE «C» de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)